



HAL
open science

La crise de 2008-2009 et les dynamiques du marché du travail en France : quelques repères

Paul Bouffartigue

► **To cite this version:**

Paul Bouffartigue. La crise de 2008-2009 et les dynamiques du marché du travail en France : quelques repères. Les problématiques dans l'espace méditerranéen en crise, Nov 2014, Aix-en-Provence, France. halshs-01091746

HAL Id: halshs-01091746

<https://shs.hal.science/halshs-01091746v1>

Submitted on 6 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séminaire international « TRAMED »

Les problématiques du travail dans l'espace méditerranéen en crise

LEST et LAMES (CNRS-Aix Marseille Université)

Salle Paul Albert Février- MMSH-Aix-en-Provence, 20-21 novembre 2014

La crise de 2008-2009 et les dynamiques du marché du travail en France : quelques repères

Paul Bouffartigue (LEST)

Cette note est rédigée dans l'esprit du séminaire, celui pouvoir disposer pour chacun des pays d'un texte à caractère synthétique sur chacun des trois thèmes mis en discussion : quelles sont les grandes dynamiques de moyen terme du « marché du travail » national, et comment la crise financière et économique de 2008 les a affectées ? J'ai tenté un tel exercice, essentiellement descriptif, en m'appuyant sur de nombreux travaux, notamment statistiques, produits par l'Insee ou la Dares (Ministère du travail). On commence par donner quelques repères sur l'impact à court terme de la récession de 2008-2009, en s'appuyant sur une étude comparative, d'autant plus intéressante qu'elle inclut l'Espagne et l'Italie. Les données disponibles depuis montrent que les effets de cette récession ne sont pas terminés : la France – et l'Europe en général – est entrée dans une période de quasi déflation. Puis on décrit, de manière classique, les points marquants des évolutions de l'emploi, de la population active, du chômage, des salaires et de la mobilité professionnelle.

1-Les effets à court terme de la crise de 2008-2009 sur le marché du travail

Ce thème a l'intérêt d'avoir fait l'objet de travaux comparatifs (entre sept pays : France, Italie, Espagne, Allemagne, RU, Japon, USA) dans la période qui a immédiatement suivi le choc de la crise financière de 2008 et de la contraction de l'activité qu'il a provoqué (Cochard et al., 2010-1 ; 2010-2). Leur problématique est simple : comment – et à quelle vitesse - se sont « ajustés » les marchés du travail à cette récession économique, sachant que trois grands outils sont utilisés pour réaliser cet ajustement à la baisse du coût de la main-d'œuvre mobilisée dans l'activité (ou de la « population active occupée »)¹

¹ On ne discute pas ici la problématique économique, néo-classique, d'une approche qui n'imagine à aucun moment que cet ajustement puisse se faire par un passage d'une partie de la valeur ajoutée du capital vers le travail. On note également que n'est pas évoqué un paramètre a priori important susceptible de différencier les effets d'une récession économique sur l'emploi total : la part de l'emploi public – plus élevé en France qu'ailleurs par exemple. Par ailleurs ces travaux évoquent l'autre composante, la population active, susceptible de jouer sur cet indicateur-clé de l'état du marché du travail, le chômage : comment varie la population active à la fois non occupée et manifestant une demandeuse d'emploi ? Cela dépend du trend général (a-t-elle tendance à croître ou non, à quel rythme ?), lui-même lié à des phénomènes démographiques et migratoires ; et cela dépend également des réactions à la crise économique : des conjoint-e-s vont-ils ou vont-elles se porter sur le marché du travail pour compenser une perte d'emploi et/ou de revenu ? Ou au contraire des demandeurs d'emploi, réels ou potentiels, vont ils se

- *Suppression d'emplois* (réduction d'effectifs), modalité à laquelle on pense d'abord spontanément (flexibilité externe) ;
- *Baisse de la durée du travail* de la main-d'œuvre occupée, selon des modalités qui peuvent, elles même, être diverses : chômage partiel, réduction des heures supplémentaires, diminution de la durée « normale » du travail ;
- *Baisse du salaire*.

Ces deux dernières modalités renvoient à la flexibilité interne.

A partir de là l'impact de la récession économique sur le marché du travail dépend à la fois de l'ampleur de cette récession, et de la mobilisation différenciée de ces trois outils.² Ces deux éléments expliquent les contrastes entre les sept pays.

En 2008 et 2009 la chute de l'activité a varié de 1,6% (USA) ou 2,4% (France), à 6,3% au Japon. Mais ni la chute de l'emploi, ni la montée du chômage ne sont en relation mécanique avec l'ampleur de la récession économique. C'est en Allemagne, puis au Japon que la disjonction est la plus nette, à cause de l'ampleur des outils alternatifs à la diminution des effectifs (chômage partiel – surtout en Allemagne -, baisse de la durée du travail, diminution des salaires – surtout au Japon). C'est en Espagne, aux USA et au RU que la relation est la plus étroite entre la diminution de l'activité et celle de l'emploi. Mais la France se caractérise également par une rapidité d'ajustement, car le marché du travail y est très dual, avec un volant important d'emplois précaires (intérim et CDD) qui a été réduit rapidement. L'Italie présente un cas intermédiaire. Elle a conjugué chômage partiel et diminution des salaires pour limiter l'impact de la crise sur l'emploi, mais cet impact a été tout de même plus marqué qu'au Japon et en Allemagne.

Dans tous les pays étudiés, sauf l'Allemagne, le choc du chômage a été important : de 2008 à 2010 il a quasiment doublé en Espagne et aux USA, a augmenté de moitié au RU (tableau 5 page 197, in Cochard et al., 2010-1). A noter que dans tous les pays les hommes ont été plus touchés que les femmes, et c'est en Italie que cette différence est la plus marquée (plus 8,3% pour les femmes, plus 38,9% pour les hommes).

Pour autant « la dégradation du marché du travail aurait pu être bien plus violente dans la plupart des pays » (Art.cit. page 195). Entre le premier trimestre et le dernier trimestre 2009, en France, le PIB recule de 2,4%, l'emploi de 1,6%, le chômage augmente de 2%. Mais en Italie, le PIB recule bien plus – de 6,5% - l'emploi de 4,2%, mais le chômage ne s'accroît que de 1,8%. C'est en Allemagne que l'impact de la récession économique sur le volume d'emploi et sur le taux de chômage est le plus faible : diminution de 5,6% du PIB, stabilité de l'emploi total (moins 0,1%) comme du chômage (Cochard et al.,2010-2, page 265). L'étude invite pour autant à la prudence, car selon elle, fin 2009, et indépendamment de l'évolution ultérieure du niveau d'activité économique, l'« ajustement » à la récession n'est pas achevé. Les jeunes auraient été particulièrement touchés par cette crise – plus qu'au cours des crises précédentes. Et les risques

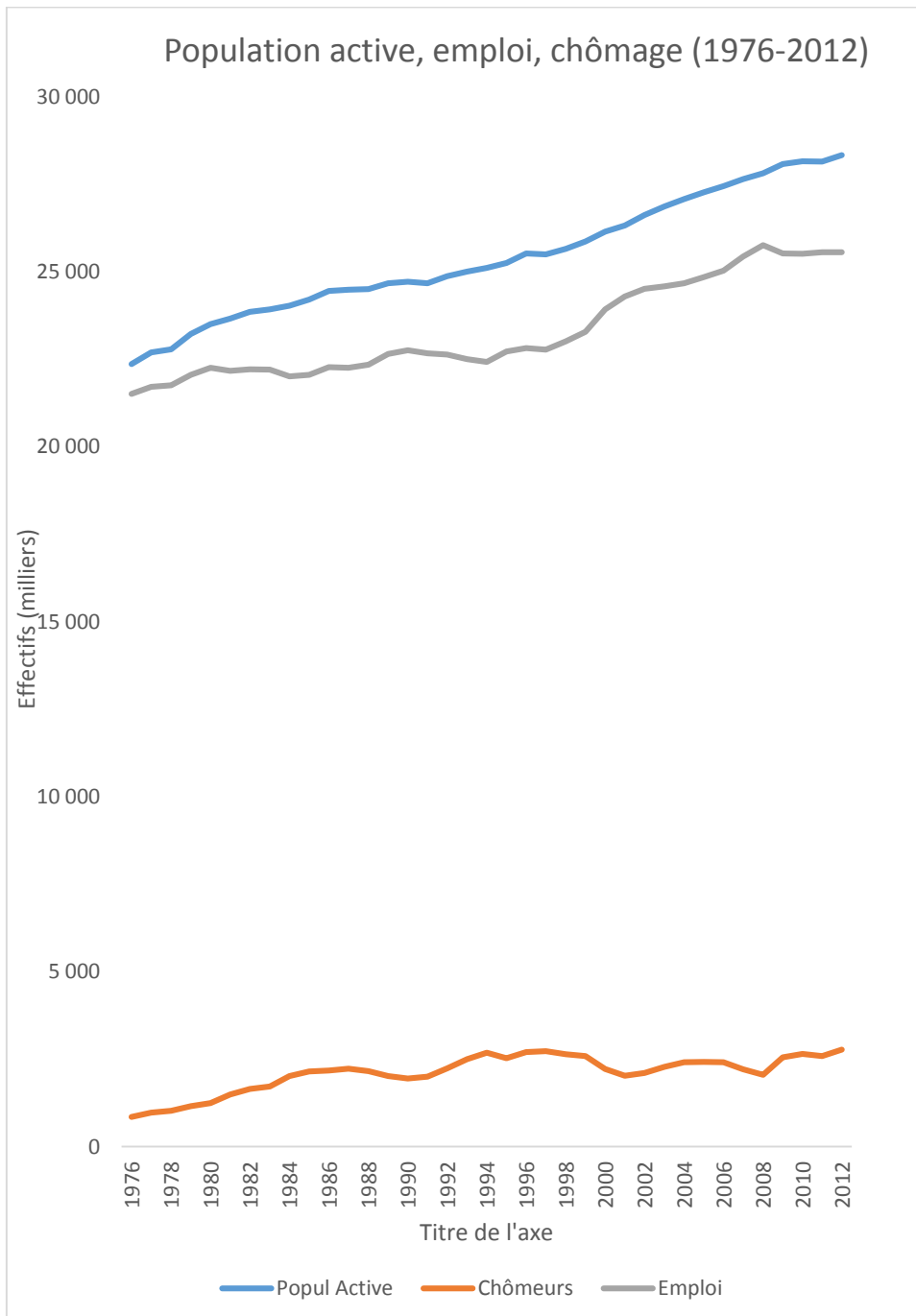
retirer du marché du travail ou ne pas y entrer , suite au « découragement » devant la difficulté d'accéder à un emploi? 2

² Les modèles intègrent également le « dynamisme de la productivité tendancielle » du travail : plus il est fort, plus il amplifiera l'effet sur l'emploi d'une diminution de l'activité.

d'enfermement dans le chômage de longue durée et de paupérisation d'une partie de la population sont relevés.

2- Une vue d'ensemble (1976-2012)

Depuis la crise des années 1970 on observe un contraste entre la croissance assez régulière de la population active – de 22,5 millions, à 28,5 millions – et la croissance plus irrégulière de l'emploi – de 21,5 millions, à 25,5 millions. Ce dernier a tendance à stagner tout au long des années 1980-1990, avant de repartir à la hausse de 1998 à 2008. Depuis, son recul puis sa stagnation renouent avec les années 1980-1990. Mais ces variations *conjoncturelles* en volume s'accompagnent d'une tendance *structurelle* à la dégradation de la qualité de l'emploi.



3- Depuis 2011 : « une nouvelle dégradation du marché du travail, moins marquée que celle de 2008-2009 »

« Avec le retournement conjoncturel lié à l'aggravation de la crise des dettes souveraines durant l'été 2011, les créations modérées d'emplois salariés marchands non agricoles observées entre 2010 et début 2011 ont laissé place à de nouvelles pertes d'emplois, en particulier dans l'intérim. Dans un contexte d'activité économique stagnante, la productivité apparente du travail a ralenti, sans reculer pour autant. Depuis la mi-2011, la chute de l'emploi intérimaire va en s'accroissant, l'industrie et la construction détruisent régulièrement des emplois, les créations d'emplois dans les services marchands hors intérim s'essouffent ; en outre, l'emploi non marchand recule alors qu'il avait progressé en 2008 et 2009 lors de la précédente phase de recul de l'emploi marchand. Cette nouvelle dégradation de l'emploi intervient alors que la population active, notamment celle des seniors, poursuit une croissance soutenue, en particulier sous l'effet des réformes des retraites. Les taux d'activité et d'emploi des classes d'âges élevés progressent de façon régulière et inédite, alors même que ceux des plus jeunes baissent. En conséquence, le taux de chômage augmente sensiblement depuis le deuxième trimestre 2011. Comme par le passé, le risque d'entrer au chômage concerne davantage les intérimaires, les personnes en CDD et les catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées. La hausse de l'inflation sur 2010 et 2011 induit une revalorisation plus forte du Smic et, plus généralement, une légère accélération en euros courants du salaire moyen par tête, en dépit de la dégradation de l'emploi. Toutefois, en termes réels, le salaire moyen ralentit pour la deuxième année consécutive en 2011 dans le secteur marchand. Il augmente encore très légèrement dans l'industrie (+ 0,2 %), mais stagne dans le tertiaire et la construction. Dans les administrations publiques, le salaire moyen par tête baisse en euros constants, notamment sous l'effet du gel du point d'indice. » (Rémila et Talet, 2013, p. 9)

4- L'emploi : tendances structurelles

Volume et structure

Le choc de la récession de 2008-2009 passé, depuis 2011 le volume emploi a retrouvé son niveau antérieur, mais n'augmente plus : il est stabilisé à 26,5 millions de postes de travail, dont 89 % sont des emplois salariés. Sur les trois années 2011-2012-2013 il continue de faiblir dans l'industrie et la construction, et n'augmente que faiblement dans les services, « marchands », comme « non marchands » (essentiellement des trois fonctions publiques). L'industrie ne représente plus que 13,5% des emplois, la construction 6,6%, l'agriculture 3%. Le tertiaire représente 76,2%. (Annexe 1 : Emploi salarié par secteur d'activité : source : « Données en glissement annuel par secteur au cours des années 2000 », in Remilla et Tallet, 2013, tableau page 10, graphe page 12)

Statuts d'emploi

La progression du salariat s'est interrompue ces dernières années pour plafonner légèrement sous le seuil de 90%. L'apparition du statut d' « auto-entrepreneur » a pu jouer un rôle, mais mineur, dans ce phénomène.

En effet, depuis 2008 et l'apparition de ce statut spécifique de travailleur indépendant, le nombre de ces structures s'est régulièrement accru, pour atteindre près d'un million en 2014. Mais seule la moitié est « économiquement active » - dégageant un chiffre d'affaires – et seul le quart correspond à une « activité principale ». En fait peu d'auto-entrepreneurs parviennent

à vivre avec ce statut : seulement 12% d'entre eux ont dégagé plus de 3000 E. de revenus au premier trimestre 2014. On reste donc loin de la situation d'autres pays où l'auto-emploi – par exemple le « self employed » au RU – est nettement plus développé.

13,5 % des salariés ont un statut d'emploi instable (intérim, apprentissage, emploi aidé, Contrat à Durée Déterminée). Cette proportion augmente faiblement mais régulièrement depuis les années 1980. Et si on leur ajoute les salariés en CDI qui déclarent « craindre pour leur emploi dans l'année à venir » (10%) ou qui sont à temps partiel et qui souhaiteraient travailler plus (4% en 2005) c'est, sans compter les chômeurs, près de 30% des salariés qui sont dans une situation *a priori* précaire ou instable. Par ailleurs, la précarité de l'emploi est très nettement associée à des conditions de travail dégradées (Rouxel, 2009). Et au sein de ces formes précaires d'emploi se développe une « hyper-précarité »³ : l'usage des CDD de très courte durée s'est beaucoup accru : les embauches en CDD de moins d'un mois sont passées de 5,3 millions en 2005 à 13,2 millions en 2011 – dont une grande majorité de contrats de moins de 8 jours (Source : Acoess Stat). Fin 2012, la durée moyenne des missions d'intérim est de 1,7 semaine contre 2,0 semaines à la mi-2001 et seulement 21 % des intentions d'embauche en CDD concernent des CDD de plus d'un mois, contre 37 % début 2000 (Barlet et Minni., 2014).

Plus que leur volume, c'est le rôle qualitatif de ces modalités précaires d'emploi dans les dynamiques du marché du travail qui importe. Rôle d'adaptation du volume de main-d'œuvre aux fluctuations de l'activité, comme on le voit avec l'ajustement très brutal de l'emploi en CDD et intérimaire en 2008 et 2009, avec la suppression de 350 000 (CDD) et de 200 000 (intérim) postes de travail sur une seule année (Ananian, Debauche et Prost, 2012, graphique 5 page 4). Rôle de sélection à l'embauche : depuis longtemps la grande majorité des recrutements sur CDI se fait après au moins une séquence en CDD ou/et en intérim ou/et en emploi aidé. Les emplois aidés (1,2 millions en 2013) sont un outil central des politiques publiques de l'emploi, à la fois amortisseurs du chômage – notamment du chômage des jeunes – et instruments de remodelage du marché du travail. Après une montée en charge régulière au long des années 1990, et avoir culminé à plus de 1,6 millions d'emplois au tournant des années 2000 sous le gouvernement Jospin, la tendance est à la réduction.

La fonction publique enfin occupe 5,5 millions de salariés ; soit un emploi sur cinq. L'emploi y est globalement stable ces dernières années : il tend à reculer dans la Fonction Publique d'Etat (2,4 millions d'agents) et à progresser légèrement dans les Fonctions Publiques Territoriale (1,9 million) et Hospitalière (1, 150 million). La proportion d'emplois précaires (15% en 2012) et du même ordre de grandeur que dans le secteur privé. Observé sur une durée plus longue, il s'agit d'un arrêt d'une croissance en volume qui a été continue auparavant. La politique visant à contenir les dépenses publiques et sociales devrait confirmer cette interruption, voire amorcer une contraction.

³ La formule est d'Askenasy et Diallo (2013)

5- La population active : composition, emploi et chômage par grande composante

(Annexe 2 : Taux d'emploi par âge : source : Données sur le taux d'emploi par classes d'âge de 2002 à 2012, in Remila et Tallet, 2013, page 15]

Féminisation

La féminisation est sans doute la principale évolution de la population active au cours des dernières décennies : en 2013 les femmes sont presque à parité, avec 47,8% de la population active (contre 41% en 1980 ; 43,8% en 1990 ; 46% en 2000).

L'évolution du taux d'activité des hommes et des femmes a été en partie contrastée depuis les années 1980 : elle a suivi la même tendance chez les jeunes de moins de 25 ans – déclin jusqu'au début des années 2000 sous l'effet des progrès de la scolarisation dans l'enseignement supérieur, suivi d'une stagnation depuis. Chez les plus âgés (50-64 ans) la tendance est à la progression chez les deux sexes depuis les années 1990, suites aux réformes des régimes de retraite, mais dans les années 1980 le taux d'activité masculin avait beaucoup baissé suite aux mesures de retraite anticipée, massivement utilisées dans l'industrie. Par contre dans les classes d'âges de 25 à 49 ans, l'activité des femmes progresse régulièrement tandis que celle des hommes se tasse (Annexe 3 : Evolution 1975-2010 du taux d'activité selon le sexe et la tranche d'âge) source, Insee, Portrait social 2013, page 191). Au total, les deux tiers des femmes dites « en âge de travailler » (âgées de 15 à 64 ans) - les trois quarts des hommes - sont « actifs ».

Cette progression de l'activité féminine a concerné tous les niveaux de qualification, y compris les « cadres et professions intellectuelles supérieures » (les femmes en constituent 40,% en 2013). Elles représentent près de la moitié des « professions intermédiaires » (47,9%). Et elles sont très majoritaires (75,2%) dans la catégorie « employés », en particulier dans les fractions non qualifiées de cette dernière. L'emploi féminin est donc de plus en plus polarisé entre emplois non qualifiés et emplois non qualifiés. Certains parmi ces derniers sont particulièrement féminisés, et accueillent une forte proportion de femmes âgées et immigrées, comme les emplois d'agent d'entretien, de femme de ménage chez les particuliers, d'assistante maternelle ou d'aide à domicile. A la différence d'autres emplois de service, par ailleurs moins féminisés, comme dans le commerce ou l'hôtellerie restauration, lesquels peuvent fonctionner comme tremplins promotionnel en début de carrière, ce sont des espaces professionnels subalternes dans lesquelles les femmes pas ou peu diplômées tendent à être enfermées.

Vieillesse

Malgré la forte natalité , depuis le milieu des années 1990 la population totale vieillit, de même que la population active : les premières cohortes du « baby-boom » de l'après-guerre arrivent à 50 ans, la population des 50-64 ans s'accroît, alors que celle des 15-49 ans est orientée à la baisse (cf. Insee, *Portrait social*, p. 191). Depuis 2011 la population en âge de travailler diminue légèrement. Jusqu'en 2012, ce phénomène est compensé par une légère hausse du taux d'activité - hausse qui est nette chez les plus de 50 ans, hommes, et encore lus femmes (op. cit. tableau 12, page 6) - , mais plus en 2013, où, pour la première fois depuis 30 ans la population active se contracte légèrement (moins 28 000 actifs). Le taux d'emploi des seniors de 55 à 59 ans se situe maintenant légèrement au-dessus de la moyenne européenne, mais celui des 60-64 ans reste sensiblement en dessous de cette moyenne

La question de la situation des « seniors » sur le marché du travail est de plus en plus sensible. Ils sont en effet pris en tenaille entre une sélectivité par l'âge sur le marché du travail, associée aux effets de l'intensification du travail sur l'usure professionnelle, et le recul de l'âge ouvrant droit à une retraite à taux plein. Si au-delà de 60-64 ans, voire de 65 ans, une partie d'entre eux parvient à s'accrocher à l'emploi, une autre partie est confrontée au risque de chômage de longue durée et de retrait contraint du marché du travail (invalidité). De 2008 à 2011 le nombre de chômeurs seniors (plus de 54 ans) a augmenté de 84%, contre 30% pour les chômeurs de moins de 55 ans. Et 60% d'entre eux sont en chômage de longue durée (de plus d'un an) contre 43% des 30-49 ans (Minni, 2012).

Progression modérée du poids des immigrés

En 2011, 4 millions d'immigré-e-s⁴ font partie de la population « en âge de travailler » (15-64 ans) soit 10 %, au terme d'une progression régulière depuis 1995, où ils n'en représentaient que 8,5% (Minni et Okba, 2012, Graphe 1, page 2). 31 % sont nés au Maghreb, 30 % dans un pays de l'Union Européenne, 15 % en Afrique subsaharienne, et 24 % ailleurs (Europe hors U.E, autre continent).

Leur part dans la population active est un peu inférieure (9,6%) : si les hommes immigrés ont un taux d'activité supérieur à celui des hommes non immigrés (78% contre 74,6%), les femmes immigrées demeurent moins présentes sur le marché du travail (58%, contre 67%). Et ce malgré la progression de leur taux d'activité (55,7% en 2003). Par ailleurs la population immigrée en âge de travailler s'est beaucoup féminisée, puisque les femmes y sont majoritaires depuis les années 2000 (50,7% en 2003, 53,1% en 2011).

Les comportements d'activité des immigrés restent différenciés selon les régions d'origine, mais peu chez les hommes. C'est surtout chez les femmes originaires du Maghreb que l'activité reste faible (49%). C'est chez celles qui sont originaires de Turquie qu'elle est la plus faible (32%). Reste que si l'on contrôle un ensemble d'autres facteurs pouvant jouer sur les comportements d'activité – âge, niveau de diplôme, csp, nombre d'enfants, lieu de résidence, durée de séjour en France – la probabilité d'activité des immigrées est globalement supérieure à celle des non immigrées. Mais les écarts restent importants selon les pays d'origine : les portugaises ont une probabilité d'être actives deux fois et demi supérieure à celle des non immigrées, les femmes originaires d'Afrique subsaharienne ou d'Asie 1,2 ou 1,3 fois supérieure ; mais les femmes originaires du Maghreb ont une probabilité plus faible, de l'ordre de la moitié (rapport de 0,5 à 0,7), et de Turquie de l'ordre des deux tiers

Au cours des années 2000 les évolutions du taux de chômage des différentes catégories d'immigrés et des non immigrés ont été assez parallèles (Op. cit. Tableau 3, page 5).

Les travailleurs immigrés sont, pris dans leur ensemble, nettement surexposés au chômage (taux de 16,3% en 2011, contre 8,5% pour les non immigrés), et cette surexposition est plus marquée pour ceux qui sont originaires du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne (Op. cit. Graphe 4, page 7). Une partie de cette surexposition tient à la faiblesse de leur niveau de formation et à leur appartenance à des professions peu qualifiées, mais une autre part à des phénomènes de discrimination : les actifs d'origine maghrébine ou turque ont un taux de chômage brut 3 à 4 fois plus élevé que les non immigrés, 2 fois plus élevé si l'on contrôle un certain nombre d'autres attributs sociaux. Les mêmes phénomènes de surexposition se révèlent pour le « halo

⁴ « Nés étrangers dans un pays étranger ».

du chômage » (ou sous-emploi) et le chômage de longue durée, l'emploi précaire ou à temps partiel, avec une protection relative des immigrés issus de l'Union Européenne. Quant aux emplois occupés, relevons simplement leur sous-représentation dans la fonction publique (10% seulement des immigrés en emploi), la surreprésentation des immigrés originaires de l'U.E. dans les emplois d'indépendants (20%), et le phénomène bien connu de ségrégation professionnelle, avec une surreprésentation des hommes immigrés dans la construction ou les emplois d'agents de sécurité, et des femmes immigrées dans l'hôtellerie, la restauration, l'aide à domicile, les employées de maison.

Enfin on sait que les jeunes immigrés et issus de l'immigration n'échappent pas à ces phénomènes de discrimination sur le marché du travail, et ce d'autant plus qu'ils ont grandi dans des « Zones Urbaines Sensibles ».⁵ Entre 18 et 29 ans, les jeunes descendants d'immigrés n'ont passé que 68,2% du temps en emploi durable – 58,6% s'ils résident en ZUS - , contre 76,8% des jeunes non issus de l'immigration (Okba, 2014).

Les jeunes⁶

Depuis les années 1970, les jeunes (15-24 ans) ont toujours été nettement surexposés au chômage (taux de chômage de 2,5 à 3 fois supérieur à celui des adultes de 25 à 49 ans) et à la précarité de l'emploi. Les fluctuations conjoncturelles de leur taux de chômage indiquent bien leur rôle « derniers embauchés, premiers licenciés » (Annexe 4 : Taux de chômage BIT par tranche d'âge, 1975-2013, in Minni, 2013, graphe 8, page 13).

Mais il ne faut pas perdre de vue que la France se singularise par le haut niveau de scolarisation des jeunes : seule une minorité de cette classe d'âge est présente sur le marché du travail.⁷ Après une progression quasi continue de leur scolarisation dans les années 80 et 90, en particulier dans l'enseignement supérieur, celle-ci s'est interrompue dans les années 2000, même si au sein des diplômés du supérieur la part des plus diplômés s'est accrue.

Le taux d'actifs parmi les 15-24 ans est quasiment stable depuis 2006, autour de 37 à 39%, et ce chez les garçons (entre 40 et 42%) comme chez les filles (entre 34 et 35%). Cette différence sensible entre les deux sexes tient au fait que les filles sont davantage scolarisées, et légèrement plus souvent au foyer.

La part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation a tendance à s'accroître depuis 2008, en France comme dans les autres pays de l'UE, pour les filles comme pour les garçons, et pour les 15-24 ans comme pour les 25-29 ans (Annexe 5 : Part des jeunes ni en formation ni en emploi en Europe : source Minni, 2013, tableau 9, page 13). Pour les 15-24 ans des deux sexes, cette part passe de 10,3% en 2008, à 12,4% en 2012. Pour les 15-29 ans, de 14,7% à 16,5% pour les jeunes femmes, et de 10,6% à 13,9% pour les jeunes hommes⁸.

⁵ Appellation administrative des quartiers d'habitat social des périphéries urbaines dégradées.

⁶ Pour des données fines sur l'activité, l'emploi et le chômage des jeunes, à la fois selon les sous-classes d'âge (15-19 ; 20-24 ; 25-29) sur toute la période 1975-2012, et avec des éléments de comparaison internationale sont présentées voir C. Minni (2013).

⁷ D'où le caractère trompeur d'une formule fréquemment utilisée dans le monde politique et médiatique « un quart des jeunes français sont au chômage ».

⁸ Pour plus de développements sur la situation des jeunes de ces deux tranches d'âge relativement aux autres pays d'Europe, y compris Espagne, Italie et Grèce, voir la fin de l'étude Dares citée. Moindre présence des plus jeunes

Depuis les années 1980 les « emplois aidés » ont joué un rôle croissant dans l'entrée dans la vie professionnelle, occupant jusque 30% des jeunes de 16-24 ans en emploi à la fin des années 1990, et environ 25 % d'entre eux ces dernières années (Annexe 6 : part des emplois aidés pour les jeunes de moins de 26 ans : source : Minni, 2013 graphique 13, page 11). Depuis les années 1990 l'apprentissage y occupe une place croissante, nettement majoritaire maintenant, ce mode de formation en alternance s'étant développé pour des niveaux de diplômes plus élevés que traditionnellement.

Inversement, l'emploi public voit son rôle diminuer dans l'insertion professionnelle des débutants, notamment pour la Fonction Publique d'Etat: « La proportion d'agents de l'État qui accèdent directement à la fonction publique après leurs études diminue au fil des générations : ces entrées directes concernent plus des trois quarts des agents de l'État en poste en 2010 entrés avant 1980 contre environ six sur dix pour ceux qui sont arrivés après 2000 » (Kerjosse et Rémila, 2013). De plus le niveau de qualification des emplois publics occupés est loin de suivre l'élévation du niveau de diplôme de ceux qui y accèdent .

Leur taux de chômage est environ 2,5 fois supérieur à celui des adultes : en 2013, près de 25%, contre 10%. Depuis les années 1970 Cette surexposition s'est accentuée au fil du temps, et les fluctuations conjoncturelles sont plus marquées pour eux (Bernard et al., 2014 : graphe 8, page 9). A la fois parce qu'ils servent de variable d'ajustement via les statuts d'emploi plus souvent instables qui sont les leurs, et l'intervention des politiques publiques d'emploi qui les ciblent particulièrement.

Au sein des jeunes les différenciations sont nombreuses. On l'a vu à propos des jeunes issus de l'immigration. C'est vrai traditionnellement entre les sexes, les filles étant plus touchées, mais cette période semble révolue : pour la première fois en 2009, sous l'effet de la récession économique qui impacte fortement l'industrie et la construction, les garçons sont plus touchés (24% contre 21,6%), et c'est de nouveau le cas en 2012 (Op. cit. tableau 7, page 9). Le niveau de diplôme joue un grand rôle dans ces inégalités entre jeunes (Le Rhun et Minni, Note d'information du Ministère de la Jeunesse et de la Vie Associative, graphiques 3 – pour 4 niveaux de diplôme, 2003-2010 - et graphique 5 – indice de mesure des écarts entre les diplômés du supérieur et les peu ou pas diplômés, page 5). De plus les inégalités d'exposition au chômage selon le niveau de diplôme tendent s'aggraver dans les conjonctures de hausse du chômage. Reste que la dégradation du marché du travail depuis 2008 n'a pas épargné les sortants du supérieur, seuls les ingénieurs, les docteurs et les diplômés de la santé et du social sont épargnés par la progression du chômage (Ménard, 2014).

Il est trop tôt pour savoir quels seront les effets à moyen terme de la crise économique sur les parcours professionnels des dernières cohortes de jeunes entrées sur le marché du travail. Pourra-t-on parler de « génération sacrifiée », au sens où sa situation sera durablement plus défavorable que celle des précédentes ? Une étude rétrospective sur la situation dans les années qui suivent la sortie du système scolaire des jeunes de 1982 à 2010 conclut que « les contrastes entre générations dans des conjonctures plus ou moins défavorables apparaissent ainsi moins marqués en France que dans la plupart des autres pays ». Deux explications sont proposées :

sur le marché du travail – scolarisation plus forte et cumuls études-emploi moins fréquents ; taux d'emploi plus élevé et taux de chômage plus faible des 25-29 ans.

d'une part l'existence d'un salaire minimum, massivement mobilisé pour les jeunes débutants limite la « flexion à la baisse » des salaires ; d'autre part avoir connu le chômage en début de carrière serait moins stigmatisant qu'ailleurs (Gaini, Ledu et Vicard, 2013).

6- Le chômage

L'évolution du taux de chômage depuis les années 1970 peut être décomposée en cinq grandes périodes (Annexe 7 : taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, 1975-2013 : source : Bernard et al., 2014, graphique 7, page 8) :

1-une progression quasi continue jusqu'au milieu des années 1990, où il culmine à près de 10%, avec toutefois une sous-période de recul pendant quelques années à la fin des années 1980 ;

2-une stabilisation pendant quelques années à ce haut niveau ;

3- Un recul, entre 1998 et 2002, où il revient à 8% ;

4- Une stabilisation suivie d'un nouveau recul pendant les années qui précèdent la crise de 2008 ;

5- Suite à la crise de 2008, une montée, d'abord brutale, puis ralentie, qui le ramène à son niveau historique de 10%, soit près de 3 millions de chômeurs au sens du BIT.

On l'a dit, avec, la fin de l'inégalité du taux de chômage selon le sexe depuis 2008 on observe un changement majeur.

Diversité des indicateurs du chômage

On le sait, la mesure du chômage fait l'objet de controverses scientifiques et politiques. Sans développer ce point, on peut utiliser la notion de « halo » autour du chômage définie par le BIT – être sans emploi, souhaiter travailler, mais sans être immédiatement disponible ou sans rechercher un emploi -, et prendre en compte le « sous-emploi », ou encore les données relatives non plus aux chômeurs au sens du BIT, mais aux demandeurs d'emploi (inscrits au « Pôle Emploi) et à leur catégorisation.

En 2013, 1,325 millions de personnes (3,2% des 15-64 ans) font partie du « halo » autour du chômage, ce nombre s'accroissant depuis 2008, mais plus lentement que celui des chômeurs BIT. Les jeunes de 16-25 ans sont un peu plus souvent concernés (4%) que les adultes de 25-49ans (3,4%), et que les 50-64 ans (2,4%).

Les « demandeurs d'emploi » sont classés en 5 catégories, totalisant 5,6 millions d'inscrits au Pôle Emploi fin 2013.

Ce sont ceux de la catégorie A (ceux qui sont « sans emploi et sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ») qui sont les plus proches des chômeurs au sens du BIT, même s'ils sont presque toujours plus nombreux : 3,3 millions fin 2013. Depuis 2001, sauf entre fin 2006 et 2010, leur nombre a toujours été supérieur, cet écart tendant à s'accroître au cours de la dernière période (Annexe 8 : Effectif des demandeurs d'emploi de catégorie A, et des chômeurs au sens du BIT : source : Bernard et al., 2014 graphique 4, page24). Ces différences « semblent principalement tenir aux différences conceptuelles entre les deux indicateurs, même si les facteurs statistiques et des réformes récentes de l'accompagnement et de l'indemnisation peuvent également l'expliquer en partie » (p. 26).

Les demandeurs d'emploi des catégories B et C sont également « tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi », mais exercent une activité réduite, soit de moins de 78 heures dans le mois (catégorie B), soit de plus de 78 heures (catégorie C). Leur nombre a également légèrement augmenté depuis 2008, ils sont 1,6 millions en 2013, soit un total de 4,9 millions de demandeurs d'emploi « tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » (op. cit., tableau 8 et graphique 11, page 11).

Les demandeurs d'emploi des catégories D et E ne sont pas « tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi », soit parce qu'ils sont en formation ou malades (catégorie D), soit parce qu'ils bénéficient d'un emploi aidé. Ils sont 560 000 en 2013.

Sous-emploi

Cette notion fait également l'objet d'une définition officielle du BIT : il comprend d'une part les personnes travaillant à temps partiel, souhaitant travailler plus longtemps et disponibles pour cela⁹, et d'autre part les personnes au chômage technique ou partiel. 1,6 millions de personnes sont en sous-emploi fin 2013, soit 6,4% des actifs, contre 5,4% début 2008. Les femmes sont nettement plus touchées que les hommes (9,7% contre 3,2%) : en effet en France le chômage partiel est nettement moins courant que le temps partiel contraint. Le travail à temps partiel a progressé au cours de la dernière période (17,2% en 2013 contre 17,2% en 2005), et en son sein la part des personnes qui souhaitent travailler davantage (32,5% contre 28%).

Chômage de longue durée

En 2013, 40% des chômeurs au sens du Bit, le sont depuis plus d'un an, 19,8% depuis plus de deux ans. Le chômage de plus d'un an est relativement plus fréquent chez les chômeurs âgés (56,4% des chômeurs de plus de 50 ans, 26,8% des chômeurs de moins de 26 ans). Les différences entre les sexes sont minimes.

Fux d'entrée et de sortie du chômage

Pour les demandeurs d'emploi des catégories A, B et C, les licenciements ne sont qu'une petite partie des motifs d'inscription au Pôle Emploi (le flux d'entrée de loin le plus important est dû à la fin de contrats de travail précaires (CDD d'abord, puis intérim) : 52% des entrées identifiées en 2013 (op. cit. tableau 9, page 13)¹⁰. Une nouvelle modalité de rupture du contrat de travail est apparue en 2008, la « rupture conventionnelle ». Elle représente en 2012 16% de l'ensemble des fins de CDI (pour licenciement, démission ou rupture conventionnelle) (Minni, 2013).

Quant aux sorties des listes des demandeurs d'emploi de ces trois catégories, les reprises d'emploi déclarées ou les entrées en stage n'en forment qu'une des modalités (28,2%). La

⁹ Cette définition paraît rejoindre celle des demandeurs d'emploi de catégorie B et C, mais les chiffres restent éloignés : 350 000 personnes « à temps partiel à la fois disponibles et en recherche d'un autre emploi » (BIT), contre 1,6 million de demandeurs d'emploi « en activité réduite et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. »

¹⁰ En 2013, 41% des motifs d'inscription sont recensés comme « autre cas ». Parmi les inscriptions suites à un licenciement « non économique » (155 000) ou à une démission (169 000), un certain nombre font suite à des « ruptures conventionnelles ». Cette modalité de fin de contrat de travail a connu un succès croissant, plus de 300 000 ont été enregistrées en 2012. Elle représente alors 16 % des motifs de fin de CDI, après les démissions (57%) et les licenciements (27%) (Minni, 2013). Une étude du Centre d'Etudes de l'Emploi met en évidence l'importance des cas où c'est l'employeur qui est à l'initiative de ces « ruptures conventionnelles » : « Finalement, la sécurisation promise par les promoteurs de la RC semble être à l'avantage de l'employeur » (Dalmaso et al., 2012).

majorité se fait au travers de « cessations d’inscription par défaut d’actualisation »¹¹ (44%), ou par « radiation administrative » (9,6%).

Indemnisation

Moins de la moitié (48,7%) de l’ensemble des demandeurs d’emploi sont indemnisés au titre du chômage. Un peu plus, si l’on tient compte du versement d’allocation de formations à des demandeurs d’emploi qui sont en formation ou en contrat aidé.¹²

7- Salaires, pouvoir d’achat des salaires, travailleurs pauvres

Approcher l’évolution des salaires perçus par les salariés occupés, et a fortiori celle de leur pouvoir d’achat, n’est pas aisé. Les indicateurs disponibles sont divers, imparfaits et contestables, sans compter le fait que les moyennes peuvent dissimuler des évolutions contrastées. On admet par exemple un phénomène de décrochage entre d’une part les hauts et surtout les très hauts salaires et les salaires moyens et faibles (Godechot , 2011).

Dans le « secteur marchand non agricole », les deux principaux indicateurs utilisés par l’INSEE, le SMB (« salaire mensuel de base »)¹³, et SMPT (« salaire moyen par tête »)¹⁴ sont restés légèrement supérieurs à l’inflation officielle entre 2000 et début 2007. Mais depuis 2007 les choses sont moins nettes : en 2007, juste avant le déclenchement de la crise financière, les courbes se rejoignent, et après une brève période de déflation qui permet aux salaires d’évoluer plus favorablement que les prix, depuis 2009 le « salaire mensuel de base » suit à peine l’inflation, tandis que le « salaire moyen par tête » n’évolue guère au-dessus. (Rémila et Talet, 2013, graphe 13, page 21). Quant au salaire moyen (SMPT) en euros constants dans la fonction publique il se replie depuis 2010 suite au gel de l’indice.

Depuis la fin des années 1990, le nombre de « travailleurs pauvres » tend à s’accroître légèrement, quel que soit le seuil choisi – revenu inférieur soit à 50%, soit 60% du revenu médian -, ou le mode de calcul retenu – « niveau de vie » (prenant en compte la composition et les ressources du ménage), ou le revenu individuel d’activité. Du point de vue du *niveau de vie* ils sont 1 million au seuil de 50%. Quant aux personnes vivant dans un ménage de travailleurs pauvres sont 2 millions au seuil de 50%, 4 millions au seuil de 60%.

Du point de vue du *revenu individuel* d’activité, « En 2011, sur 22,3 millions de salariés des secteurs privé et public, 3,6 millions, soit près d’1 salarié sur 6, occupent un emploi à bas salaire, c’est-à-dire un emploi dont le salaire mensuel net est inférieur ou égal aux deux tiers du salaire mensuel net médian. Sur la période 1995-2011, les catégories de salariés sur lesquelles se

¹¹ Mais un certain nombre de ces cessations tient probablement à des reprises d’emploi non déclarées au Pôle Emploi.

¹²Pour une comparaison des conditions et des niveaux d’indemnisation du chômage entre 12 pays de l’UE (plus la Suisse), cf. l’infographie d’Albane Flamant, « Etat des lieux de l’indemnisation du chômage en Europe », site Metis-Europe, 9 juillet 2014.

¹³ Indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux : il mesure le salaire de base d’un salarié à temps complet dans les entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé de France métropolitaine ; il ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications.

¹⁴ Calculé en rapportant la masse salariale brute aux effectifs salariés en personnes physiques de toutes les entreprises du secteur privé, y compris les salariés à temps partiel : il prend en compte l’ensemble des rémunérations perçues par les salariés, notamment les primes, l’intéressement et la rémunération des heures supplémentaires ; il prend aussi en compte l’évolution des qualifications et de l’intensité du travail. De ce fait, le SMPT est plus volatil et sensible à la conjoncture que le SMB.

concentrent la population à bas et très bas salaire ont peu évolué. Plus des trois-quarts sont à temps partiel et près de la moitié sont en contrat à durée limitée ou travaillent chez un particulier. Les femmes représentent 75 % des salariés à bas salaire même si leur « risque » de percevoir un bas ou un très bas salaire, s'est légèrement réduit, « toutes choses égales par ailleurs », par rapport aux hommes entre le milieu des années 1990 et 2011. Proche de 18 % dans la seconde moitié des années 90, la proportion de salariés à bas salaire est descendue à 15,0 % en 2006 et 2007, dans un contexte de modification de la structure de l'emploi sur la période et de resserrement de la hiérarchie des salaires dans le bas de la distribution. La proportion de salariés à bas salaire s'est légèrement redressée alors que s'amorçait le ralentissement de l'activité économique pour se stabiliser à 15,7 % entre 2008 et 2010 et atteindre 16 % en 2011. » (Demailly, 2012).

8- La mobilité sur le marché du travail et dans l'emploi.

Dans quelle mesure le marché du travail en France est-il « dual », avec une partie composée d'« insiders » protégés, et une autre d'« outsiders », précaires, premières victimes des ajustements de l'emploi et en difficulté pour accéder à l'emploi stable ? Cette lecture binaire est intéressée, c'est celle promue par la pensée libérale en vue d'étendre la déréglementation de l'emploi, avec en son cœur le CDI comme cible. Une étude remarquable a réglé son compte à une telle représentation mystifiée (Askenasy et Diallo, 2013)

Derrière la stabilité relative de la proportion de salariés sur statut d'emploi stable se cache la réalité d'une précarisation de la condition salariale de ces derniers : une proportion croissante sont des salarié-e-s à temps partiel contraint qui sont très instable dans l'emploi et précarisés dans le travail, comme dans la propreté, la restauration rapide, la grande distribution... Par ailleurs une proportion significative (10%) des salariés en CDI disent craindre pour la sécurité de leur emploi dans l'année à venir.

Plusieurs études sur les carrières professionnelles, conduites avant la crise de 2008, concluent que seulement un tiers des salariés bénéficient de carrières continues, qualifiées et bien rémunérées. Et la prise en compte des parcours des générations entrées dans le monde du travail depuis les années 1980 va dans le sens d'une extension de la précarité.

L'étude conclut : « en France, les deux tiers du monde du travail sont donc précaires, précarisés, ou menacés » (p. 23). Et ce, sans que l'on puisse pour autant opposer à ces deux tiers les dynamiques que connaît l'autre tiers, exposé notamment à l'intensification et à la dégradation du travail. Cette étude met tout particulièrement en cause les politiques d'exonération des cotisations sociales sur les bas salaires qui entretiennent le développement des emplois de médiocre qualité, et avance la revendication d'un « droit à des emplois de qualité pour tous ».

Remarques conclusives

Sur le court terme, la crise de 2008-2009 semblait avoir moins impacté le marché du travail en France que dans d'autres pays : la récession économique y a été moins violente qu'ailleurs, et l'ajustement moins immédiat que dans des pays comme les USA et le RU. Pour expliquer ces deux phénomènes, l'existence d'« amortisseurs sociaux » spécifiques a pu être mise en avant, tel le poids important des services et de l'emploi publics. Cependant, relativement à l'ampleur du recul de l'activité, l'effet sur l'emploi a été nettement plus marqué que dans d'autres pays, tels l'Allemagne – avec une diminution de la durée du travail- ou le Japon – où au même mode

d'ajustement s'est combinée une diminution des salaires. Comme dans de nombreux autres pays, le chômage s'est donc accru, tout en se masculinisant.

De plus, après un court répit en 2010, depuis 2011 la dégradation du marché du travail s'est poursuivie: le seul secteur qui crée des emplois, celui des « services marchands », s'essouffle, alors que la population active continue de croître – certes modérément - , sous l'effet des réformes des retraites. Au-delà de la progression du chômage, les études longitudinales révèlent l'ampleur et la profondeur de la précarisation du salariat amorcée dès la fin des années 1970, donnant une image nettement plus préoccupante que la vision simpliste qui oppose une majorité de salariés « stables » (CDI et fonctionnaires) et une minorité de salariés « précaires ».

Références

- Ananian S., Debauche E., Prost C. (2012) « L'ajustement du marché du travail français pendant la crise de 2008-2009 », *Dares Analyses*, n° 40, juillet.
- Askenasy P., Diallo (2013), *Face à la précarisation de l'emploi, construire des droits pour tous*, Terra Nova, Avril.
- Barlet M., Minni C. (2014), « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », *Dares Analyses*, n° 56, juillet.
- Bernard S. et al. (2014), « Emploi, chômage et population active en 2013 », *Dares Analyses*, n° 52, juillet.
- Cochard M., Cornilleau G., Heyer E. (2010-1), « Les marchés du travail dans la crise », *Economie et Statistique*, n° 448-440, p.181-204.
- Cochard M., Cornilleau G., Heyer E. (2010-2), « Les marchés du travail dans la crise », *Revue de l'OFCE*, n° 113.
- Dalmasso R., Gamel B., Méda D., Serverin E. (2012), « Les raisons de rompre par rupture conventionnelle », *Connaissance de l'emploi*, n° 97, Octobre.
- Demailly D. (2012), « Les bas salaires en France entre 1995 et 2011 », *Dares Analyses*, n° 68, octobre.
- Gaini M., Leduc A., Vicard A. (2013), « Peut-on parler de « générations sacrifiées » ?, *Economie et Statistique*, n° 462-463.
- Godechot O. (2011), « La finance, facteur d'inégalités », www.laviedesidees.fr.
- Guggemos F., Vidalenc J. (2014), « Une photographie du marché du travail en 2013 », *Insee-Première*, n° 1516, septembre.
- Kerjosse R., Rémila, N. (2013), « Les trajectoires professionnelles des agents de la fonction publique d'État », *Emploi et salaires, Insee références*, édition 2013.
- Le Rhun B., Minnin C. (2012), « Insertion des jeunes sur le marché du travail. Chômage selon le niveau de diplôme », *Note d'Information du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la vie associative*, n° 12-09, mai.
- Ménard B. (2014), « Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage », *Bref du CEREQ*, n° 322, septembre.
- Minni C. (2012), « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2011 », *Dares Analyses*, n° 49, juillet.
- Minni C. (2013), « Les ruptures conventionnelles de 2008 à 2012 », *Dares Analyses*, n° 31, mai.
- Minni C., Okba M. (2012), « Emploi et chômage des immigrés en 2011 », *Dares Analyses*, n° 77, octobre.
- Minni C., Pommier P. (2013), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », *Dares Analyses*, n° 73, novembre.
- Okba M. (2014), « Jeunes immigrés et descendants d'immigrés. Une première insertion sur le marché du travail plus difficile, en particulier pour ceux qui résident en ZUS », *Dares Analyses*, n° 74, septembre.
- Rémila N., Tallet F. (2013), « Depuis mi-2011, une nouvelle dégradation du marché du travail, moins marquée que celle de 2008-2009 », *Emploi et salaires, Insee références*, édition 2013.
- Rouxel C. (2009), « Conditions de travail et précarité de l'emploi », *Premières Synthèses*, n° 28.2, juillet.

